**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

REÇU
le 18 SEP. 2015
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

* *
*

Séance du 16 Septembre 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

7 - INVESTISSEMENTS TRAMWAY

7.2 - TRAM LIGNE E– Ajustement finaux du Centre de Maintenance - Avenant n° 1 au marché E 2013 11761 M Assurances construction - Assurance Dommage Ouvrage relative à la construction d'un bâtiment de stockage et à des aménagements sur bâtiment existant avec la société SMABTP - Approbation de l'avenant

L'an deux mille quinze, le seize septembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :
MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :
MM. CHOLLET, GRASS, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :
Etaient présents:
MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :
Etait présent :
M. LERY.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :
M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :
Etait présent :
M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :
MME ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

Le comité syndical par la délibération D.2014.05.28.1.6 en date du 28 mai 2014, a autorisé la signature du marché E 2013 11761 M avec la société SMABTP pour un montant de 9 638,22 € TTC.

1° - Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet d'arrêter le coût définitif de l'opération à la somme de 818 426 € HT alors que le montant prévisionnel mentionné dans la police était de 700 000 € HT et de fixer le montant définitif de la cotisation d'assurance qui en découle.

2° - Impact financier du présent avenant n°1 sur le marché

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant initial du marché	9 638,22 € TTC
2) Montant de l'avenant n°1	1 351,77 € TTC.
Montant total du marché (initial + avenant n°1)	**10 989,99 € TTC.**

Le montant du marché est porté de 9 638,22 € TTC à 10 989,99 € TTC, soit une augmentation de 14,02 % par rapport au montant initial du marché.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **9 septembre** émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché E 2013 11761 M et d'en autoriser la signature.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché E 2013 11761 M avec la société SMABTP pour un montant de 1 351,77 € TTC.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

RETOUR PREFECTURE
LE :
18 SEP. 2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

REÇU
le 18 SEP. 2015
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

Ligne T1

Ajustements Finaux du Centre de Maintenance

ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE ET A DES AMENAGEMENTS SUR BATIMENT EXISTANT DANS LE CENTRE DE MAINTENANCE DE LA LIGNE E DU TRAMWAY DE TOULOUSE

AVENANT N° 1

E 2013 11761 M

SEPTEMBRE 2015

SMABTP

Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Conformément aux dispositions des articles 3.2 et 5.2 de la police DELTA CHANTIER, le présent avenant n°1 au marché E 2013 11761 M a pour objet :

- D'arrêter le cout total définitif Hors Taxes de la construction,
- Et de fixer le montant de la cotisation définitive correspondante

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le coût total définitif HT de la construction des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance décennale augmenté des montant des honoraires des maîtres d'œuvre, architectes, BET et contrôleurs technique est arrêté à la somme de 818 426 € HT.

Le montant de l'avenant, tel qu'il résulte de la proposition de l'assureur en date du 13 aout 2015, s'élève à 1 351,77 € TTC :

Récapitulatif des montants :

1)	Montant initial du marché	9 638,22 € TTC
2)	Montant de l'avenant n°1	1 351,77 € TTC
	Montant total du marché (initial + avenant n°1)	**10 989,99 € TTC.**

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

- Le nouveau montant du marché mentionné à l'article 2 de l'acte d'engagement, tel qu'il résulte du présent l'avenant n° 1, s'élève à **10 989,99 € TTC.**

ARTICLE 4 – RENONCIATION

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant, restent applicables.

ARTICLE 6 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire	La Personne Responsable du Marché
SMABTP	Xavier BONNEAU Directeur

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE MIDI-PYRENEES
ET DU DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE

Service France Domaine
Service évaluations
Cité administrative - Bât. C - 5ème étage
31074 TOULOUSE CEDEX
Tél.: 05 34 44 83 05
Fax.: 05 34 44 83 06
Mél : fabienne.rose1@dgfip.finances.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1311-1 à R.1311-3 auxquels se réfère l'article R.1211-9 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques

REÇU
le 18 SEP. 2015
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

SMAT Société de la Mobilité de l'Agglomération toulousaine
1 place Esquirol
BP 10416
31 004 TOULOUSE Cedex 6

ACQUISITION AMIABLE

N° **2015 069V1257**

Enquêtrice : Fabienne ROSE 05 34 44 83 24
Vos réf.: MA/GL/67189/E

Objet : Centre Garossos Terminus Ligne T1 – acquisition auprès du Département – évaluation domaniale

1. **Service consultant :** SMAT – Affaire suivie par Marie Albenque

2. **Date de la consultation :** courrier daté du 18 juin 2015 reçu le 23 juin 2015. Information complémentaire par mail le 6 juillet 2015.

3. **Opération soumise au contrôle (objet et but) :** projet d'acquisition d'une parcelle pour régularisation de l'emprise du terminus ligne T1 (garage atelier)

4. **Propriétaires présumés :** Département de Haute-Garonne

5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

Commune de **BLAGNAC**

Lieudit Pinot, parcelle AA105 de 2 057 m² correspondant à une bande de terrain en bord de la voie rapide, entre l'écran phonique et en limite du garage atelier du terminus du tram T1.

6. **Urbanisme - Situation au plan d'aménagement Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - État du sous-sol - Éléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers**

Zone 1AUd du PLU exécutoire au 9 juillet 2014 qui recouvre les terrains destinés à accueillir la future base de loisirs de Pinot-Barricou. Ce secteur d'environ 80 ha à vocation de loisirs et de détente, peut recevoir des équipements collectifs. Il comprend les Cours et la Coulée Verte. D'Ouest en Est les Cours sont respectivement nommés « Cours Pinot », « Cours Barricou », « Cours Coinays ou Plaine de Grands Jeux », « Cours Ferradou » et « Cours Sauzas ». La Coulée Verte, de largeur variable, prend les Cours en écharpe sur une longueur de 3 km environ, depuis les Quinze Sols à l'Est jusqu'à la RD 902 à l'Ouest.
Seules sont autorisées sur la zone les constructions ou installations à destination de services publics ou d'intérêt collectif à usage de sports, loisirs, culture et leurs services annexes
La parcelle est grevée d'une servitude pour des ouvrages d'assainissement.

7. **Situation locative :** estimation libre d'occupation

8. **Origine de propriété :** inconnue

9. **DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE**

Compte tenu tant des caractéristiques des biens en cause que des éléments d'appréciation connus du service, la valeur vénale du bien peut être estimée à **53 000 € HT**.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an**.

A Toulouse, le 7 juillet 2015
Pour le Directeur Régional des Finances Publiques de Midi-Pyrénées
et du département de la Haute-Garonne,
et par délégation,
L'inspectrice, Fabienne ROSE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE MIDI-PYRENEES
ET DU DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE

Service France Domaine
Service évaluations
Cité administrative - Bât. C - 5ème étage
31074 TOULOUSE CEDEX
Tél.: 05 34 44 83 05
Fax.: 05 34 44 83 06
Mél : fabienne.rose1@dgfip.finances.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1311-1 à R.1311-3 auxquels se réfère l'article R.1211-9 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques

SMAT Société de la Mobilité de l'Agglomération toulousaine
1 place Esquirol
BP 10416
31 004 TOULOUSE Cedex 6

ACQUISITION AMIABLE

N° **2015 056V1256**

Enquêtrice : Fabienne ROSE 05 34 44 83 24
Vos réf.: MA/GL/67189/E

Objet : Centre Garossos Terminus Ligne T1 – acquisition auprès du Département – évaluation domaniale

1. **Service consultant :** SMAT – Affaire suivie par Marie Albenque

2. **Date de la consultation :** courrier daté du 18 juin 2015 reçu le 23 juin 2015. Information complémentaire par mail le 6 juillet 2015.

3. **Opération soumise au contrôle (objet et but) :** projet d'acquisition de parcelles pour régularisation de l'emprise du terminus ligne T1 (parking et garage atelier)

4. **Propriétaires présumés :** Département de Haute-Garonne

5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

Commune de **BEAUZELLE**

Lieudit Le Juncassa, parcelles AN542 (1 974 m²), AN539 (109 m²), AN545 (315 m²) et AN546 (59 m²), soit un total de 2 457 m².
AN542, AN539 et AN545 correspondent essentiellement à une partie extension du parking du terminus de la ligne de tram.
AN 546 est une bande de terre en bord de la sortie de la voie rapide, au delà de l'écran phonique.

6. **Urbanisme - Situation au plan d'aménagement Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - État du sous-sol - Éléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers**

Zones UE et UEb du PLU exécutoire au 7 juillet 2014. Zone d'activité.
AN546 est grevée d'une servitude pour des ouvrages d'assainissement.

7. **Situation locative :** estimation libre d'occupation

8. **Origine de propriété :** inconnue

9. **DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE**

Compte tenu tant des caractéristiques des biens en cause que des éléments d'appréciation connus du service, la valeur vénale du bien peut être estimée à **124 000 € HT**.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an**.

A Toulouse, le 7 juillet 2015
Pour le Directeur Régional des Finances Publiques de Midi-Pyrénées
et du département de la Haute-Garonne,
et par délégation,
L'inspectrice, Fabienne ROSE